

Cette généalogie donne l'ascendance :

- d'Anne de Milly, épouse de Pierre d'Orgemont [branche d'ORGEMONT]

Au XII^{ème} siècle, le surnom de BUFFÉ s'écrit tour à tour BUFE, BUFFE, BUFEX, BUFEZ, BUFOHEZ, et en latin BUFFATUS. Ces variations orthographiques ne laissent aucun doute sur l'accentuation de l'é final : elles sembleraient de plus indiquer le participe d'un verbe "buffer" ou "buffare".

N... (peut-être **Lambert de BOUFFÉMONT**),

X avec Ne..., dont :

1. **Gautier**, qui suit,
2. Dreux I, moine au Val Notre-Dame avant 1160,
3. Mathieu, cité en 1161.

Dreux, Gautier et Mathieu sont-ils fils de ce Lambert de Bouffémont, témoin d'une charte de Mathieu I de Montmorency en 1148, et dans lequel on pourrait reconnaître Lambert, frère de Foulques et neveu d'Hervé de Méry, cité précisément à la même époque dans le cartulaire de Saint-Martin de Pontoise ? C'est là une pure conjecture ; toutefois, il ne faut pas oublier qu'en 1174, Gautier Buffé fit remise aux moines de Saint-Victor de ses droits de gruerie sur leurs bois de Bouffémont.

Au moment où elle apparaît sur la scène de l'histoire, en fief à Méry, cette famille est vassale des sires de Montmorency, et tient d'eux des bois considérables.

Dreux I Buffé, touché par la grâce divine, se consacra au service de Dieu dans l'abbaye du Val Notre-Dame, fondée en 1125, dont l'église allait être élevée par Anseau de l'Isle-Adam, en 1136. Il donna en perpétuelle aumône, au monastère où il entra, le bois de la Carrière (*nemus quarrerie*) avec la carrière elle-même, et les marais à l'entour. Ce don, qui devait être sans doute d'un grand secours pour les religieux dans la construction de leur église et de leur cloître, fut regardé comme excessif par la famille de Dreux. Gautier Buffé ne consentit à l'approuver que sous la condition de conserver, pendant sa vie, l'usufruit de la moitié de la forêt.

Il fut conseillé aux moines, pour le bien de la paix, d'accepter cette transaction ; elle fut donc arrêtée à Taverny, du consentement de Pierre, fils de Gautier, en présence de Mathieu de Montmorency, connétable de France ; de Mathieu le Bel (seigneur de Villiers-le-Bel en 1125) ; Raoul son frère ; Dreux de Conflans ; Gautier de Groslay et autres témoins.

Plus tard, Gautier Buffé, sa femme Héloïs et leur fils Pierre (c'était alors leur seul enfant) confirmèrent de nouveau cet accord, au château de l'Isle, en présence du prieur Adam ; de Mathieu, frère de Gautier ; de Raoul le Menu ; de Thibault Bigot et de plusieurs autres.

Plusieurs années s'étant écoulées, Gautier reconnut qu'il avait fait injustice à l'église de Dieu. Il remit aux moines la jouissance du bois de la Carrière tout entier et des marais qu'il avait retenus. Les plus grands personnages du pays furent témoins de la restitution : Bouchard IV et son frère Thibault de Gisors, Geoffroy, Amaury et Hervé de Poissy, Bernard, "*villicus*" de Taverny, et Raoul de Conflans.

Bouchard de Montmorency prit solennellement cette aumône sous sa garde, comme étant de son fief et s'en constitua le défenseur. Aussi, après la mort de Mathieu I, Renaud Masavene prétendit soulever une plainte contre les moines, réclamant ce bois comme étant de son domaine, le baron de Montmorency fit les plus grands efforts pour couper court à la querelle ; il obtint que Renaud renonçât à ses prétentions et se constituât lui-même le protecteur de l'abbaye contre ses autres frères.

GAUTIER, né vers 1110, décédé sans doute vers 1185. Il est nommé dans des textes de 1160 à 1182,

il est alors appelé "*Gauterius Bufez*". Il fait un don peu avant 1170 [charte CXCVIII, cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, page 155, J. Depoin, 1895].

X avec **Héloïs Ne...**, dont :

1. Pierre. En 1166, il est témoin d'une restitution faite à l'église du Val, par Gilbert de Moustiers, de Chambly, et son frère, Raoul de Noisy. On le voit aussi figurer dans l'entourage d'Adam III, sire de l'Isle, un jour où celui-ci donna deux muids de grains de rente féodale au même monastère, pour l'âme de sa femme Alis,
2. **Eudes**, qui suit.

EUDES, né vers 1155, décédé après 1189,

X avec **Eremberge Ne...**, dont :

1. **Dreux II**, qui suit,
2. Jean I,
3. Idoine,
4. Mathilde.

Eudes figure avec son père Gautier dans deux chartres datées de 1182. L'une est de Henri de Liés, l'autre est la cession d'une partie de forêt par Arnoul Musavene. On y trouve, entre les témoins : "*Drogone di Bonavilla, Galterio Bufe et Odone filio ejus*".

Eudes a laissé peu de traces dans l'histoire de son temps. Il mourut dans les premières années du XIII^{ème} siècle, laissant pour héritier son fils Dreux II. Dans le tableau des fiefs mouvant de la couronne, dressé de 1201 à 1212, Gautier Tyrel, le célèbre compagnon et meurtrier du roi d'Angleterre Guillaume II, déclare, parmi ses fiefs du Vexin relevant du Roi : *le sire Herbert d'Osny tient treize hôtes à Méry et ce que le sire Dreux Buffé tient de lui à Grisy*.

DREUX II, né vers 1180, cité chevalier de Méry en 1215 et 1239, décédé peu avant 1244,

En 1220, *Dreux Buffe de Méry*, chevalier, vend au monastère de l'abbaye du Val toute la forêt qui s'appelle *Haubuie*. En 1226, le même approuve la vente que Gui de Villaines avait faite aux mêmes religieux de ce qu'il possédait dans la dîme d'Epeluches et de Courcelles. Plus loin, son épouse y est nommée Reine (*regina*) [Lebeuf, 1883, tome 2, page 129],

X avec **Reine Ne...**, dont :

1. **Dreux III**, qui suit,
2. Jehan II, décédé après 1253. Il conserva le nom familial, mais en l'orthographiant BUFEZ ou BIAUFEZ. Il était au service personnel du roi Saint Louis, et touchait pour ses gages, en mai 1235, un sol par jour ; et depuis cette époque jusqu'à la Saint-Rémi, six deniers seulement. Il est vrai qu'il avait reçu au mois de juin 1239 cinquante sols pour une robe. Une charte de l'abbaye de Gomerfontaine, datée de février 1253, prouve qu'il était encore en vie à cette époque. D'après cet acte, il abandonne une rente sur le travers de Méry. Son sceau porte pour armes une fleur de lys fleuronée et pour légende : + S. IOHA. BIA[VFOEZ] LE FRERE. MISIRE DREV DE MERI. Il serait décédé en décembre 1254.
3. N...
4. Ne...

En 1211, en faveur de l'abbaye du Val, Dreux II commence une série de libéralités qu'il continuera jusqu'à sa mort.

En 1215, il confirme à cette abbaye le droit d'herbage et de pâture pour les bestiaux dans toute la partie de forêt dite "*les Coutumes Buffé*" ; cet usage leur avait été octroyé par Gautier et maintenu par Eudes, aïeul et père de Dreux II.

En 1220, du consentement de sa femme Reine, de Jehan, son frère, et de ses sœurs Idoine et Mathilde, il vend au même monastère, pour 300 livres parisis, tout son bois du Haubic, libre de toute charge et de toute coutume. Les moines ajoutèrent à ce prix, déjà fort élevé, l'abandon de la maison de la pêcherie avec sa vigne et son pourpris au bord de l'Oise, sauf le port et les chemins y conduisant, sauf aussi une pièce de terre de même étendue que celle où la maison de pêche était bâtie ; ils cèdent encore à Dreux leurs hôtes du Grand Moulin, avec les franchises dont ils jouissaient. Comme en 1211, c'est le sire de Montmorency, le connétable Mathieu II qui, en qualité de suzerain, approuve et sanctionne cette vente.

Avant d'aliéner leurs bois de Haubic, Dreux et Jehan les avaient affranchis des droits dont jouissaient sur eux les moines de Conflans-Sainte-Honorine ; cette exemption n'avait eu lieu qu'à des conditions forts onéreuses. Dreux, qui prend dès lors le titre de Chevalier de Méry (*Droge miles de Meriaco*) et son frère, doivent céder au prieur toute la dîme des vins de Méry, trois setiers de blé à prendre dans leur part de la dîme des blés, et la maison d'un nommé Geoffroi, concédée par leur père à 12 deniers de cens.

L'acte analysé ici ne laisse aucun doute sur la possession du domaine de Méry par Eudes Buffé : la propriété des dîmes et les ascensements supposent en effet la seigneurie. Celle de Dreux II s'exerçait à Méry, mais elle n'était pas limitée par l'étendue de la paroisse. Ainsi, en 1232, il approuve un legs de 40 sols de rente au Val Notre-Dame par Jehan, chevalier de Parmain, prêt à partir pour la Croisade. En 1233, il confirme la vente à ce monastère de 6 arpents de pré au dessous de Méry, faite par son vassal Geoffroi d'Auvers, dit de Contentin, et il y rajoute le droit de clôture et de fauchaison du regain. En 1236, il approuve une autre vente signée par Gui de Villaines, chevalier, de ce qu'il avait dans toute la dîme d'Epluches et de Courcelles. Enfin, en 1237, Dreux consent, comme suzerain, à la cession, par Guillaume, fils de feu Raoul, chevalier de Méry, et à son beau-frère Anseau de Ruetel, de deux autres arpents de pré touchant à ceux de Geoffroi d'Auvers : il y ajoute l'abandon des prairies qui lui restaient au-dessous de celles de Raoul.

En 1240 et 1241, Dreux II paraît encore comme seigneur de Méry ; il accorde successivement aux abbayes du Val et de Saint-Denis le libre passage du "*travers*" de l'Oise, devant Méry, où se prélevait un péage considérable. Ces documents sont les derniers citant Dreux II.

Peu de temps après, ce seigneur meurt et est enterré au Val Notre-Dame. De nombreuses et riches offrandes lui avaient acquis ce droit de sépulture.

DREUX III, né vers 1205,

X avec **Jehanne**, dite **de FONTENELLE**, dame de Méry [*Johanna dicta de Fonteneles, domina Meriaci, juxta Pontisaram* : charte datée du 25 septembre 1272, cartulaire de Maubuisson, titre XII], décédée le jour de fête de Saint Marc au mois d'Avril 1276 et inhumée dans l'abbaye du Val à Mériel (95), dont :

1. **Henry I**, qui suit.

Dreux III est encore écuyer lorsqu'il hérite de la terre de Méry. En mars 1244, il confirme un dernier legs de 50 sous de rente fait par Dreux II à l'abbaye du Val pour qu'on y célèbre son anniversaire. Le nécrologe indique que la communauté solennisait cet anniversaire par un service funèbre le 16 mars : c'est probablement la date de la mort du bienfaiteur.

En 1259, du consentement de sa femme Jehanne, il donne le libre droit de passage aux religieux de Saint-Vincent de Senlis pour toutes les marchandises qu'ils auraient à faire passer par son port de Méry. Ce trafic de l'abbaye est à l'origine du nom de Port Saint-Vincent qui existe encore à Auvers-sur-Oise (en 1892).

Jehanne, veuve de Dreux III, lui survécut longtemps : elle meurt au mois d'avril 1276, sans doute le 25, jour auquel l'obituaire du Val, où elle est inhumée près de son mari, fait mémoire de sa mort. Il est permis de présumer qu'il laissait des enfants en bas âge, et que ceux-ci furent placés sous la garde noble de leur mère. En effet, en 1272, nous voyons une Jehanne, dite de Fontenelles, dame de Méry près Pontoise, approuver la cession faite aux Dames de Maubuisson par son fils aîné, Henry de

Méry. Cette confirmation se réfère à un acte passé quelques jours plus tôt, devant le vicaire de Pontoise, par lequel Henry de Méry, écuyer, donnait en pure aumône à l'abbaye fondée par la Reine Blanche, ces cinq arpents à prendre sur sa prairie des Gayne. Le seigneur de Méry ajoute dans cet acte qu'il possède le travers de l'Oise entre Méry et Auvers, par lequel passent quantité de neufs et de bateaux portant du foin, du blé, du vin pour les religieuses, auxquels désormais il accorde pleine et entière franchise.

La pierre tombale de Dreux de Méry et de sa femme se trouvait dans l'abbaye du Val à Mériel (actuel 95). On pouvait y lire :

Côté époux :

Ici gist Dreux chevalier et seigneur de Méry qui trespassa l'an de grace mil CC quatre XX le XIII du mois de mars priez por l'ame de ly que dieu bone mercy ly face.

côté épouse :

Ici gist madame Jehanne dame de Méry jadis fame monseigneur Dreux de Méry qui trespassa l'an mil CCLXXVI au mois d'avril le jour de feste saint marc l'évangéliste priez por l'ame de ly.

HENRY I, dit **de MÉRY**, né vers 1240, décédé entre 1276 et 1293,

En 1276 vivait Henri, seigneur de Méry, qui donna du bien à l'abbaye du Val pour l'âme de Jeanne, sa mère ; et Jeanne, sa veuve, imita son exemple [Lebeuf, 1883, tome 2, page 129].

Henry I meurt au plus tard en l'an 1293. Cette même année, en juillet, nous lisons la pièce suivante :

"A tous ceus qui ces lettres verront et orront Jehanne dame de Meri fame mesire Henri iadis seigneur de meri chevalier salut en Notre Seigneur, je fay a ssavoir que je vueil et octroi qui religieus homes cest asavor li abbes et li couvens du Val Notre Dame.. aient tiegnent et poursuivent dis sous parisis de rente chacun an sur les cens de Meri au terme de Noel lesquex dis sous parisis monseigneur Henri de Meri iadis mon segneur donna et aumona pour fere son anniversaire chacun an... Ce fut fet en l'an de grace N. S. mil deus cent quatre vins et treize au mois de juingnet."

A la même date, se lit dans le cartulaire du Val un accord intervenu entre le couvent et madame Jehanne, dame de Méry, par lequel celle-ci abandonne 12 arpents en la prairie de Méry et 5 sols 3 deniers de rente sur les prés voisins, en échange de 100 sous parisis qu'ils avaient droit de rendre chacun an sur le port de Méry "*du don et de l'aumosne des ancesseurs de Méry*".

X avec **Jehanne de PARDIAC**, fille de Bohémond et de Dauphine de la Tour d'Auvergne, dont :

1. **Henry II de Méry**, né vers 1275, il teste en 1342. Il meurt avant 1350, X avec Pernelle d'Aunay (ou Aulnay), du nom du hameau de Saint-Ouen (aujourd'hui Saint-Ouen l'Aumône) sur lequel s'est établi l'abbaye de Maubuisson. Henry est armé chevalier après 1322. Un fragment de son testament nous apprend qu'il rédigea ses dernières volontés le 10 avril 1342, à Saint-Antoine du Val-le-Roy. C'est un hôpital proche de Pontoise, où Henry de Méry s'était réfugié pendant les guerres, comme Guillemette, dame de l'Isle-Adam, se vit obligée, pour le même motif, de recourir à l'hospitalité des religieuses de la Maison-Dieu de Pontoise. Ce testament est fait en présence de sa femme, dame Pernelle Aunoy (*Petronille de Annoto*), de divers prêtres, écuyers ou laïcs. La seule clause de ce testament qui nous soit parvenue est le don d'un tonneau de vin à prendre sur ses vignobles d'Ambleville (près de Magny), par les moines du Val, sous la condition de chanter quatre messes solennelles chaque année pour la rançon de l'âme du testateur,
2. **Jeanne**, qui suit.

JEANNE,

X avec **Pierre de MILLY**, dont :

1. **Anne**,
X avec **Pierre I d'ORGEMONT**, fils de Jean [voir branche d'ORGEMONT],
2. **Henry de MILLY**, il meurt en 1374. Il est cité comme seigneur de Méry en février 1358.

Vers 1345, il tenait un fief à Milly en Beauvaisis, berceau de sa famille. Ses armes sont : *de sable au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules pour brisure*. En 1368, il ne peut plus payer les cinq livres de rente constituées à messire Nicolas Braque, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du roi, 40 livres d'arrérages s'étant déjà accumulées. Un accord intervient le 7 juin devant le Parlement, mais il ne peut être exécuté et, six ans plus tard, ses dettes sont telles qu'une exécution judiciaire s'impose comme le dénouement fatal de la situation.

Le 1^{er} décembre 1374, un acte de tutelle est dressé pour conserver les droits de ses enfants mineurs ; dans le courant du mois suivant, les criées et subhastations du château et de la terre de Méry sont faites par le sergent de la prévôté de Pontoise, en plein marché, suivant les us et coutumes du pays.

L'expropriation est consommée le 24 mars 1375, aux requêtes du Palais, et la terre adjugée à messire Pierre II d'Orgemont, chancelier de France, moyennant 520 livres parisis, avec quittance de 660 francs d'or "*au coing du Roy*", qui lui étaient dus comme créancier intervenant. En effet, le 10 février précédent, il avait acheté 80 livres de rente sur le domaine de Méry, de Nicolas Braque, chevalier, et Jeanne la Bouteillère, sa femme, sur lesquelles 30 livres avaient été garanties par Henry de Milly.

Note lue dans le bulletin du Vexin, 1885, tome VIII, page 17 :

Dreux de Méry et sa femme Jehanne, morte en 1276, au mois d'avril. Ils portent les armes des Villiers, avec cette distinction que le doigt indice et le pouce du dextrochère tiennent une croix et que le fanon est plus déployé que dans les armes pleines.

Bibliographie :

Pour l'essentiel :

- *Histoire seigneuriale de Méry-sur-Oise*, Société Historique du Vexin, Pontoise, 1892.

Pour le détail :

- Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1883